

Demande de révocation de radiation
présentée par un tiers

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

Loi sur la publicité légale des entreprises (RLRQ, c. P-44.1)

1 Requérent

Identification de la personne physique

Nom

Prénom

Ou

Identification de la personne morale

Nom de la personne morale

Personne autorisée à signer au nom de la personne morale

Nom

Prénom

Adresse du domicile

Appartement

Numéro

Rue

Ville, village ou municipalité

Province, territoire ou État

Code postal

2 Identification de l'entreprise

- Personne physique exploitant une entreprise individuelle : inscrivez le nom de famille et le prénom déclarés au registre.
- Société, association, groupement, personne morale ou fiducie à caractère commercial : inscrivez le nom déclaré au registre.

Nom de l'entreprise

Date d'immatriculation

Le

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

, le Registraire des entreprises a radié d'office l'immatriculation de cette entreprise au registre des entreprises.

La révocation de radiation n'est pas demandée dans un but illégal, mais de bonne foi et dans l'intérêt du requérant, pour les motifs suivants : (Inscrivez les motifs de la demande.)

Pour ces motifs, le requérant demande au Registraire des entreprises de révoquer la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise en déposant un avis à cet effet au registre des entreprises.

Si la présente demande est acceptée par le Registraire des entreprises, le requérant s'engage à informer celui-ci par écrit

- de la nécessité de ne pas radier de nouveau l'immatriculation de l'entreprise visée par la présente demande, et ce, annuellement;
- du moment où les motifs ayant justifié la présente demande seront éteints.

3 Signature

Signé à _____, le

A	A	A	A	M	M	J	J
---	---	---	---	---	---	---	---

Signature du requérant ou de la personne autorisée

Signez le formulaire et transmettez toutes les pages de ce dernier accompagnées de votre paiement. Vous ne devez pas télécopier ce formulaire.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Veuillez nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions communiquer avec vous si nous avons besoin d'informations supplémentaires au sujet de cette demande.

Ces renseignements seront traités de façon confidentielle et seront utilisés uniquement pour cette demande. Ils ne seront pas déposés au registre des entreprises.

Nom de famille

Prénom

Ind. rég.

Téléphone

Poste

Adresse de correspondance

Code postal

Courriel

Si vous demandez un service de traitement prioritaire, cochez la case ci-dessous. Notez que des frais additionnels seront alors exigés. Pour connaître le montant de ces frais, consultez les tarifs du Registraire des entreprises dans le site Internet **Québec.ca**.

☐ Service de traitement prioritaire (inscrivez « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe et joignez le paiement requis)

Réservé à l'intermédiaire autorisé

Afin de pouvoir associer la demande à votre bureau, nous avons besoin de votre NEQ.

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

Numéro d'entreprise du Québec

NEQ

PBLA ZZ 80667665

Renseignements concernant la demande de révocation de radiation présentée par un tiers

Le formulaire *Demande de révocation de radiation présentée par un tiers* (RE-701) s'adresse à un tiers intéressé qui désire demander la révocation de la radiation de l'immatriculation d'une entreprise.

Ce formulaire doit être rempli à l'écran à l'aide du formulaire PDF dynamique disponible sur Quebec.ca, ou dactylographié de façon à ce qu'il soit lisible et prêt à être reproduit.

Note : Si vous manquez d'espace pour inscrire tous les renseignements demandés, veuillez joindre une ou plusieurs feuilles additionnelles au formulaire. Dans le haut de chaque feuille additionnelle, inscrivez le nom de l'entreprise, son numéro d'entreprise du Québec, ci-après appelé NEQ, le titre du formulaire ainsi que le numéro de la section.

Le terme *entreprise* utilisé ci-après désigne une personne physique exploitant une entreprise individuelle, une société, une association ou un groupement de personnes, une fiducie à caractère commercial, ou encore une personne morale.

Cette demande peut être présentée par un tiers intéressé uniquement dans le cas d'une radiation d'office de l'immatriculation d'une entreprise pour défaut de production d'une ou de plusieurs déclarations de mise à jour annuelle ou pour défaut d'une entreprise de se conformer à toute autre obligation prévue par la Loi sur la publicité légale des entreprises, ci-après appelée LPLE, et à laquelle le Registraire des entreprises, ci-après appelé Registraire, lui a demandé de se conformer.

Quiconque produit une déclaration qu'il sait fausse, incomplète ou trompeuse commet une infraction et est passible d'une amende d'au moins 500 \$ et d'au plus 5 000 \$ s'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 1 000 \$ et d'au plus 10 000 \$ dans les autres cas.

Pour plus d'information sur les dispositions légales entourant la production de la présente demande, référez-vous au texte de la LPLE.

Protection des renseignements personnels

Certaines des informations à fournir dans ce formulaire sont des renseignements personnels. L'accès aux renseignements personnels est limité aux seules personnes autorisées à les consulter dans l'exercice de leurs fonctions.

Vous avez le droit d'être informé des renseignements personnels que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale détient à votre sujet, d'en recevoir communication ou d'en demander la rectification. Pour ce faire, vous devez vous adresser à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Révocation de radiation

Le Registraire révoquera la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise en déposant un avis à cet effet au registre des entreprises, ci-après appelé registre. Une copie de cet avis sera transmise à l'entreprise, et le requérant sera avisé de cette révocation par courrier.

La révocation de radiation de l'immatriculation d'une personne morale constituée au Québec a pour effet de lui faire reprendre son existence à la date du dépôt de l'avis. L'immatriculation de l'entreprise est réputée n'avoir jamais été radiée, et la personne morale constituée au Québec est réputée n'avoir jamais été dissoute.

Condition de la radiation d'office

Puisque la demande présentée par un tiers n'a pas à être accompagnée des déclarations de mise à jour, de la déclaration initiale, des avis ou des sommes exigibles en vertu de la LPLE et pour lesquels l'entreprise a été radiée d'office, la radiation sera révoquée pour une période de 12 mois après le dépôt de la demande de révocation de radiation. Passé ce délai, l'entreprise pourrait de nouveau être radiée d'office par le Registraire.

Pour cette raison, le requérant devra informer par écrit le Registraire, selon les conditions prévues dans la demande, de la nécessité de ne pas procéder de nouveau à la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise, et ce, annuellement.

De même, si des procédures judiciaires sont intentées contre cette entreprise, le requérant devra informer le Registraire lorsque ces procédures seront terminées. Le défaut pour le requérant de se conformer à ces obligations pourrait entraîner de nouveau, sans préavis, la radiation d'office de l'immatriculation de l'entreprise.

Personne à contacter et traitement prioritaire

Inscrivez les coordonnées de la personne à contacter concernant cette demande (nom, prénom, téléphone, adresse de correspondance et courriel). Si vous demandez un service de traitement prioritaire, veuillez cocher la case prévue à cet effet et inscrire « **Traitement prioritaire** » sur l'enveloppe.

Les renseignements fournis seront utilisés uniquement pour cette demande et ne seront pas déposés au registre.

Si vous êtes un intermédiaire autorisé, veuillez inscrire votre NEQ à l'endroit prévu à cet effet.

Tarifs et modalités de paiement

La demande doit être accompagnée du paiement des droits exigés en vertu de la LPLE. Pour connaître les frais qui s'appliquent à la demande de révocation de radiation présentée par un tiers, consultez les tarifs du Registraire des entreprises sur Quebec.ca.

Envoi de votre formulaire

La demande de révocation de radiation présentée par un tiers ainsi que la déclaration du requérant et les autres documents requis par la LPLE doivent être transmis par la poste à l'adresse suivante :

Registraire des entreprises
Services Québec
C. P. 1153, succursale Terminus
Québec (Québec) G1K 7C3

Pour en savoir plus

Pour plus de renseignements, visitez Quebec.ca.

Vous pouvez en tout temps y consulter le dossier de l'entreprise en utilisant le service en ligne Rechercher une entreprise au registre des entreprises disponible sur Quebec.ca.

